

SOMMAIRE

<i>Le Mot de Monsieur le Maire</i>	2
<i>Finances</i>	3
<i>Forêt</i>	6
<i>Voirie</i>	8
<i>Travaux – Urbanisme</i>	10
<i>Conseil Municipal des Enfants</i>	16
<i>Environnement</i>	17
<i>Ecole, Centre de Loisirs et Médiathèque</i>	19
<i>Infos Services</i>	21
<i>CCAS</i>	25
<i>Etat Civil</i>	26
<i>Le mot des associations</i>	27
<i>Gens d'ici</i>	30

LE MOT DE MONSIEUR LE MAIRE

La fin de l'année approchant à grands pas, il est temps d'en dresser le bilan.

Pour les particuliers comme pour les communes, les temps sont difficiles, la crise n'étant pas qu'une vue de l'esprit,... dotations toujours plus resserrées, impôts et dépenses obligatoires supplémentaires, différents points qui seront développés dans le bulletin.

A la différence du budget de la Nation, les communes sont tenues de présenter des budgets en équilibre, et ne peuvent recourir au collectif budgétaire. Ne nous le cachons pas, les années qui viennent risquent d'être difficiles.

Malgré cela, des réalisations sont menées à terme. C'est le cas pour le lotissement communal de Miquelanne. Tous les lots sont vendus, la plupart des maisons sont construites, voire habitées. J'en profite pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants. L'aménagement de ce lotissement n'est pas tout à fait terminé, les entreprises qui en ont la charge ne mettant pas visiblement tout en œuvre pour mener à terme ces travaux dans les délais impartis.

Traditionnellement, cette période de fin d'année est dédiée aux vœux,

Le Maire et le Conseil municipal vous présentent leurs meilleurs vœux et vous invitent à la cérémonie des Vœux

Le SAMEDI 07 JANVIER 2012 à 19 HEURES (Salle de La Fougère).

FINANCES

BUDGET DE LA COMMUNE 2011

Rappel du résultat du compte administratif 2010 :

un excédent en section de fonctionnement de	155 279,44 €
un excédent de la section d'investissement de	109 175,32 €
des restes à réaliser en dépenses d'investissement de	96 388 €
des restes à réaliser en recettes d'investissement de	6 000 €

Lors du vote du budget, le conseil municipal a décidé de reporter l'excédent de fonctionnement (recettes au 002). Avec la reprise de l'excédent d'investissement et suite aux différentes décisions modificatives (D.M.) votées tout au long de l'année, les sections d'investissement et de fonctionnement sont les suivantes.

Dépenses investissements 2011

<i>Désignation</i>	<i>BP 2011</i>	<i>DM</i>	<i>R.A.R 2010</i>	<i>Total Budget</i>
<i>PROGRAMME DE TRAVAUX</i>				
SALLE SPORTS & ANNEXE Extension & réaménagement	0,00	1 200,00	9 100,00	10 300,00
AMENAGEMENT BOURG	0,00	8 000,00	4 300,00	12 300,00
LOCAUX PETANQUE & TENNIS	0,00	0,00	600,00	600,00
AMENAGEMENT MAIRIE	800,00	0,00	430,00	1 230,00
TERRAIN PELOTE	0,00	0,00	3 200,00	3 200,00
EGLISE	0,00	0,00	40 669,00	40 669,00
MATERIELS 2010	0,00	0,00	1 789,00	1 789,00
LAVOIR LIEU-DIT "CHANON"	0,00	17 000,00	6 000,00	23 000,00
CHAPELLE "COUDAINGT"	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
MATERIELS 2011	1 427,00	0,00	0,00	1 427,00
VIABILIS. TERRAINS A BATIR L.D. HOURON	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
FOYER RURAL - TRAVAUX SECURITE	3 300,00	0,00	0,00	3 300,00
AMENAGEMENT CHEMIN BOURDOT	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00
FONDS DE CONCOURS (SDIS, SYDEC, CAGD...)	54 155,00	0,00	300,00	54 455,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS IMMOB.	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
OP. FINANCIERES (Remb. Emprunts et cautions)	58 610,00	0,00	0,00	58 610,00
Total Général	152 792,00	26 200,00	96 388,00	275 380,00

Recettes d'investissement 2011

<i>Désignation</i>	<i>BP</i>	<i>DM+VC</i>	<i>R.A.R 2010</i>	<i>Total Budget</i>
Participations pour voirie et réseaux	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
Subv. CG, CR, CAGD	39 292,00	14 182,00	6 000,00	59 474,00
Excédent d'investissement reporté	109 175,00	0,00	0,00	109 175,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	47 197,00	0,00	47 197,00
Produits des cessions d'immobilisations	46 000,00	-46 000,00	0,00	0,00
FCTVA	12 400,00	0,00	0,00	12 400,00
Budget communautaire et fonds structurels	0,00	10 821,00	0,00	10 821,00
Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
Amortissements des immobilisations	10 313,00	0,00	0,00	10 313,00
Total Général	243 180,00	26 200,00	6 000,00	275 380,00

Dépenses de Fonctionnement 2011

Chapitres	Désignation	BP	DM+VC	R.A.R 2010	Total Budget
011	Charges à caractère général	115 000,00	18 000,00	0,00	133 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	225 120,00	300,00	0,00	225 420,00
014	Atténuations de produits	76 914,00	0,00	0,00	76 914,00
65	Autres charges de gestion courante	279 774,00	-16 103,00	0,00	263 671,00
66	Charges financières	33 700,00	0,00	0,00	33 700,00
67	Charges exceptionnelles	86 388,00	-15 400,00	0,00	70 988,00
022	Dépenses imprévues	70 000,00	-21 294,00	0,00	48 706,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	47 197,00	0,00	47 197,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 313,00	0,00	0,00	10 313,00
	Total Général	897 209,00	11 500,00	0,00	909 909,00

Recettes de Fonctionnement 2011

Chapitres	Désignation	BP	D.M.	R.A.R 2010	Total Budget
013	Atténuations de charges	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	36 900,00	0,00	0,00	36 900,00
73	Impôts et taxes	402 540,00	10 600,00	0,00	413 140,00
74	Dotations, subventions et participations	263 690,00	0,00	0,00	263 690,00
75	Autres produits de gestion courante	37 700,00	0,00	0,00	37 700,00
76	Produits financiers	100,00	0,00	0,00	100,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 100,00	0,00	2 100,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	155 279,00	0,00	0,00	155 279,00
	Total Général	897 209,00	12 700,00	0,00	909 909,00

BUDGET DE LA FORET 2011

Après vote du budget primitif et de la décision modificative n° 1, les dépenses et recettes de ce budget sont équilibrées.

Dépenses par chapitre

Chapitres	Désignation	BP	DM	R.A.R 2010	Total Budget
21	Immobilisations corporelles	4 800,00	0,00	0,00	4 800,00
011	Charges à caractère général	9 910,00	28 000,00	0,00	37 910,00
65	Autres charges de gestion courante	12 500,00	408,00	0,00	12 908,00
66	Charges financières	10,00	0,00	0,00	10,00
023	Virement à la section d'investissement	3 130,00	0,00	0,00	3 130,00
	Total Général	30 350,00	28 408,00	0,00	58 758,00

Recettes par chapitre

Chapitres	Désignation	BP	DM	R.A.R 2010	Total Budget
13	Subventions d'investissement reçues	1 670,00	0,00	0,00	1 670,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 130,00	0,00	0,00	3 130,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	500,00	49 277,00	0,00	49 777,00
74	Dotations, subventions et participations	20 869,00	-20 869,00	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	4 181,00	0,00	0,00	4 181,00
	Total Général	30 350,00	28 408,00	0,00	58 758,00

FORET

Coupe de chênes :

Cette année, deux coupes ont été mises en vente par l'ONF : une coupe secondaire (parcelles 4A1 et 4A2) et une coupe d'amélioration (parcelles 7, 8A et 9A).

Ces ventes ont eu lieu à Barcelonne du Gers le 22 septembre et ont trouvé preneur : la première par la scierie LANDES et Fils pour un montant de 23 267.00 € HT, la seconde par la société SEBSO pour 26 010.00 € HT.

Vente amiable de feuillus :

Une consultation pour vente amiable de feuillus a été organisée par l'ONF, avec une remise de prix pour le 26 septembre 2011.

Pour la commune de Heugas, les deux lots ont trouvé acquéreur :

. sur la parcelle 10A, 171 arbres sur pied (estimé à 123 m³) ont été vendus à madame RESENDE Josefa de Mont de Marsan pour 4000.00€HT

. sur la parcelle 11A, le lot était à vendre sur pied et à la mesure (c'est-à-dire cubé lorsque le bois sera abattu) : la SARL AGRI FOREST de Narrosse l'a acquis au prix de 10€ le stère (produits présumés : 900m³)

Bois de chauffage :

Comme l'an dernier, des lots de frênes ont été mis à la disposition des habitants de Heugas. 17 lots, au prix de 60€ le lot, ont été attribués. Un tirage au sort et une visite a eu lieu au mois de juin. En cette fin d'année, tous les lots ont été exploités.

Malheureusement, l'an prochain, la commune n'aura pas de bois de chauffage à mettre en vente aux particuliers.

Parcelle de pins, route de Pouillon :

Après enlèvement des pins par l'entreprise Aquitaine Broyage Energie, un croquage des souches a été effectué au mois d'octobre par l'entreprise CUONZO d'Escalans.

Dans le cadre du dispositif Klaus, ces travaux ont été réalisés par le SIVU des Chênaies de l'Adour. En effet, des dossiers de nettoyage regroupant de petites parcelles de pins et de chênes pour des communes adhérentes qui n'auraient pas atteint le seuil d'éligibilité de 4Ha ont été déposés au nom du SIVU. Ils peuvent ainsi bénéficier d'une aide au nettoyage et à la reconstitution des forêts affectées par la tempête du 24 janvier 2009.

Une deuxième phase a débuté avec le dépôt des dossiers de reconstitution (feuillus)

Travaux en forêt :

Comme chaque année, des travaux d'entretien ont eu lieu dans la forêt communale. Ils s'élèvent à 9492.30€ HT pour l'année 2011 (Débroussailllements et recurage de fossés)

De plus, des travaux d'investissement ont été réalisés pour 2139.85 (création d'une place de dépôt et nettoyage d'une parcelle suite à tempête)

SIVU des CHENAIES de L'ADOUR :

Lors des réunions du syndicat, nous parlons de plus en plus de bois énergie. Un voyage a eu lieu cet automne sur Mézos et en Gironde pour visiter une chaufferie granulés.

Le chauffage collectif au bois se développe, ce qui, pour des communes forestières peut être intéressant. En effet, il est possible de récupérer les houppiers pour ces chaufferies.

Pour information : La participation communale au SIVU des Chênaies de l'Adour est de 12 383.74 € pour l'année 2011.

Le syndicat, regroupant 40 communes, a pour objet la mise en valeur forestière : étude ou travaux de boisement, reboisement, équipement, entretien et autres travaux des territoires communaux relevant du régime forestier, du bassin de l'Adour et de ses affluents (Louts, Luy,...) dans le département des Landes. L'ONF propose chaque année les programmes de travaux à mettre en œuvre en application du Code Forestier.

La participation des communes aux dépenses d'investissement est déterminée par dossier au prorata de la valeur des travaux réalisés sur les parcelles forestières de chaque commune.

Les charges de fonctionnement sont réparties annuellement entre les communes adhérentes (60% au prorata des surfaces à objectif chêne telles qu'elles figurent dans les aménagements forestiers de chaque forêt communale et 40% au prorata du montant total des travaux réalisés dans le cadre du SIVU pour chacune des communes au cours des cinq dernières années).

Nouvelle taxe pour les communes :

Chaque année, les ventes de bois sont soumises à un prélèvement de 12% pour frais de gardiennage de l'ONF.

Dans le cadre du contrat Etat-ONF 2012-2016, un nouvel impôt supplémentaire devrait être instauré : une contribution de 2 € /hectare pour les communes « bénéficiant » du régime forestier (qui pourrait être porté à 4 € dans les années suivantes).

Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire a été saisi afin de reconsidérer cette question, mais l'article 48 du projet de loi de finances pour 2012 prévoit déjà la création de cette nouvelle contribution.

Affaire à suivre...

VOIRIE

Travaux réalisés en 2011:

Dans le cadre du programme Voirie 2011 de la CAGD, la réfection d'une partie du chemin du Bourdot a été réalisée par l'entreprise SOROSO (montant estimé par la CAGD : 20321.10€ HT).

Auparavant, le busage d'une partie du fossé a été réalisé par la commune de Heugas et confié à l'entreprise TLTP de Habas pour un montant de 3 706.60€HT.

Travaux de fauchage 2011:

Quatre passages (deux fauchages, un débroussaillage d'hiver sur toutes les voies et un débroussaillage d'été sur les voies du centre bourg ainsi que les voies structurantes) ont eu lieu cette année. Cela représente 655 heures de travail pour un montant de 45 000 € (pris en charge par la CAGD dans le cadre du transfert de voirie).

Travaux de pelle 2011:

Les services de voirie de la CAGD ont également pris en charge des travaux de curage de fossé, 390h de travail pour un montant de 22 225 €.

Travaux divers en 2011:

Le remplacement de panneaux usagés ou dégradés, la réfection des « Stop », les travaux d'élagage, la mise en sécurité des chaussées avec de l'enrobé à froid, ces travaux contribuant à la sécurité représentent une centaine d'heures de travail pour les services de la CAGD.

Bilan triennal 2009-2011:

Dans le cadre du programme triennal 2009-2011, les routes du Tinga, de Galihot, de Bendoys, de Loustaou, l'impasse du Dailhats, les trottoirs de la rue du 19 mars 1962 et de l'impasse de La Garenne ont été refaits par la CAGD.

Rappelons que le droit de tirage annuel (dépenses autorisées) pour la commune de Heugas est de 61 472€.

De plus, le chemin rural de Lebigne a été bitumé par l'entreprise SOROSO pour un montant de 4 484.25 € HT. Ces travaux ont été pris en charge par la commune avant le transfert de la voie à la CAGD.

Programme triennal 2012-2014:

Suivant les estimations financières effectuées par la CAGD, le programme des travaux d'investissement voirie 2012-2014 retenu par le conseil municipal est le suivant (*la dépense totale autorisée pour la période 2012-2014 étant de 176 356 € HT*) :

Pour 2012 :

- route de Cornemulet (revêtement)
- route du Braou (traversée de route et fossés/exutoire virage)
- chemin de la Tourelle (revêtement)
- route de la station d'épuration (revêtement)
- chemin du Pihon (revêtement à partir du n° 201)
- route du Massey (revêtement de la route de Houchicotte jusqu'à la RD13)

Pour 2013 :

- route de Houchicotte et Estiet (point à temps ponctuel sur faïençage)
- route de Lavielle (revêtement)
- chemin du Houron (traversée sous chaussée et reprise du virage)

Pour 2014 :

- route de Lahitte (revêtement)
- route du Hayet (revêtement suite à enfouissement des réseaux ERDF et PTT)
- chemin de la Pachère (demande d'étude pour aménagement)

Ce programme est susceptible de modifications en fonction des marchés, modifications restant quand même mineures.

Coût de la voirie pour la commune :

La commune de Heugas a transféré 36 kms de routes à la CAGD. C'est une des communes rurales au linéaire le plus important. Les coûts sont en constante augmentation. Cela nous inquiète car la voirie va bientôt représenter 100 000€ pour notre budget communal. Nos finances ne sont pas extensibles, nous étudions la possibilité de revoir nos investissements voirie à la baisse pour les années à venir.

Ponts et accès à la propriété :

Une demande d'autorisation est nécessaire avant la réalisation (ou la réfection) d'un aqueduc. Elle doit être déposée en mairie qui la transmettra aux services concernés (CAGD ou Conseil Général)

Rappel : l'entretien des ponts à l'entrée de votre propriété est à votre charge. En temps de pluie, de nombreuses entrées de ponts sont bouchées (branchages, encombrants divers).

TRAVAUX – URBANISME

PARVIS DE LA MAIRIE

Sous maîtrise d'œuvre de la CAGD, l'entreprise LAUSSU de Messanges a réalisé les travaux d'accessibilité du parvis de la mairie, réalisation donnant entière satisfaction.

Les parcs de stationnement sont nombreux, les bordures et traçages délimitent parfaitement les places au nombre de 20. Un cheminement réalisé en résine gravillonnée rouge souligne le parcours à suivre pour les fauteuils roulants. Les canalisations et regards à grilles qui collectent les eaux pluviales ont été refaits à neuf et évitent ainsi les flaques d'eau.

Il en est de même pour toutes les canalisations eaux usées et vannes qui retrouvent le réseau des égouts vers la station d'épuration. Le bâtiment associatif, la mairie, le presbytère et la salle du 3^{ème} âge sont également raccordés.

Réseaux électriques, téléphone et autres ont été vérifiés et visitables par les regards en fonte neufs.

Les accès vers le monument aux Morts, le rond-point, les logements du COL et de Maisonnave, la salle polyvalente et le centre bourg sont réalisés en bitume ou en grave.

Des fourreaux sont en attente pour faciliter la pose de quelques luminaires encastrés sous les arbres du parc et en bordure des allées et autour du monument aux Morts.

Coût des travaux :

Dans le cadre des travaux d'accessibilité des bâtiments publics et des infrastructures publiques de l'agglomération, les travaux du parvis de la mairie ont été pris en charge par la CAGD avec le versement d'un fonds de concours de la commune de Heugas :

Montant de l'opération :	79 610€ HT
Subvention CAGD :	50 155€ HT
Fonds de concours Commune Heugas :	29 455€ HT

Le conseil communautaire de la CADG a également validé la mise en place d'un fonds de concours de soutien à l'effort d'amélioration de l'état d'accessibilité du cadre bâti des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) des communes membres.

Depuis 2007, la commune de Heugas a réalisé des travaux de mise en accessibilité sur différents bâtiments (Médiathèque, Mairie, salle polyvalente, local associatif, salle 3^{ème} âge, Foyer Rural, bar communal) pour un montant de 78 584,10 € HT.

C'est ainsi que ces travaux ont pu bénéficier d'une aide de la CAGD d'un montant de 39 292.05 € HT (50%).

LOTISSEMENT de MIOUELANNE :

Les principaux travaux sont terminés pour les entreprises SOROSO, INEO et BELMONTE mais la réception définitive des travaux n'est pas prononcée.

L'entreprise ROQUES, réalisant les espaces verts et les plantations, a reçu l'ordre de service afin de commencer les travaux, à la bonne époque...

L'espace à entretenir est important, les employés municipaux seront très sollicités avec le fauchage et l'entretien des zones enherbées et plantées. Soyons respectueux des abords et de la forêt.

Tous les lots sont vendus et les habitations poussent vite.

Nous demandons aux nouveaux propriétaires de bien se conformer à leur permis de construire et d'être vigilants sur les clôtures. Rappelons également que toute construction annexe doit être soumise à autorisation.

LOTISSEMENT ARTISANAL HAYET DU MOULIOT :

Les travaux sont terminés depuis peu ! Ils seront réceptionnés avant la fin du mois.

L'impasse du Mouliot est goudronnée, les bordures posées et les accès sont faciles.

Ainsi les quatre artisans peuvent exercer leur activité en toute sécurité. Vous y trouverez :

- Tendance Habitat : entreprise de second œuvre
- David DORE : sanitaire-plombier
- Jérôme SABATHIE : jointeur
- Sébastien FARGES : pose de menuiseries, parquets, terrasses extérieures...

SALLE « LA FOUGERE »

Le coût de fonctionnement du complexe (contrôles divers, eau, gaz, électricité...) représentant une dépense importante, il est demandé aux différents utilisateurs d'en prendre grand soin.

Dégradations :

Encore d'autres dégradations sur le vitrage et la porte fenêtre coulissante afin d'essayer de pénétrer dans le bar de « La Fougère »...*Coût des dégâts : 350.30 € TTC (pris en charge par les indéliçats)*

Nous demandons aux joueurs de pala, de ne pas monter sur les toitures de la salle, les compteurs de gaz ne sont pas des échelles ! Là aussi, dégradations des coffrets, des vitres et arrachage des canalisations...

Containers :

La toiture des quatre containers posés derrière la salle polyvalente, servant de stockage de matériel, n'était plus étanche.

L'entreprise CASSIEDE de Lалуque a posé une couverture en tôle pour un montant de 4 890.00 € HT.

EGLISE

La deuxième tranche de réhabilitation du chœur est terminée. Le peintre, monsieur BORKOWSKI, est intervenu en septembre et a restauré le décor peint des panneaux latéraux (haut et bas) du maître autel. Le montant de sa prestation s'est élevé à 9 780.00 € HT et a été financé grâce à la participation de généreux donateurs ainsi que par la subvention accordée par la Fondation de patrimoine.

Pour sa part, la commune a contribué à cette opération par la location de l'échafaudage (pour un montant de 1500.00 €).

Le résultat obtenu est du plus bel effet. La municipalité a organisé un vin d'honneur le 17 décembre pour remercier les différents intervenants.

ABRI ECOLIERS

L'abri écoliers en bois situé sur la route du Massey, près de l'école primaire, était devenu trop exigü.

Comme à la Prévende, les employés municipaux ont rénové un ancien abri bus récupéré par la CAGD. Il est installé près des bureaux du SIVU scolaire et est orienté de façon à protéger les enfants du mauvais temps.

Sécurité : A la sortie de l'école, les véhicules qui attendent les enfants doivent laisser l'accès au bus et se garer dans des conditions satisfaisantes.

URBANISME

Nous vous rappelons qu'une déclaration préalable déposée en mairie est nécessaire avant toute construction de clôture ou de piscine.

ELECTRIFICATION

Eclairage public

Certains candélabres sont équipés de lampes à vapeur de mercure. Afin de réduire la consommation électrique (environ 40%) et dans le cadre d'une directive européenne, le SYDEC a prévu de les remplacer par des lampes plus performantes. Il a mis en place un programme financier spécifique en prenant en charge 75% du montant total HT des travaux, tout en préfinançant la TVA.

Ce changement étant progressif, la municipalité a prévu, pour cette année, de changer les lanternes sur les lampadaires situés :

- Route de Cagnotte : montant des travaux 1 993€HT, participation communale de 498€
- Rue du 19 mars 1962 : montant des travaux 2 980€HT, participation communale de 745€

Lignes électriques

Des travaux de mise en sécurité ou de renforcement des lignes électriques sont en cours sur la commune, Certains sont réalisés par l'entreprise INEO (mandatée par le SYDEC), d'autres par ERDF :

Poste CONSTANTINE et LATAILLADE (route du Hayet)

L'enfouissement des réseaux Basse Tension (BT) sur la route a débuté :

- Une 1^{ère} tranche des travaux concernant le transformateur de CONSTANTINE est pratiquement terminée dans le quartier du Hayet, la mise sous tension est imminente. Les riverains (du n°591 au 861) seront raccordés en souterrain (ainsi que pour le téléphone), les lignes aériennes et les poteaux seront déposés jusqu'au nouveau transformateur. Le coût total

des travaux est estimé par le SYDEC à 112 949 € HT, la participation communale est de 13 297€.

- Une 2^{ème} tranche de travaux, concernant le poste LATAILLADE (situé en début de route du Hayet) est en étude afin d'enfouir les réseaux jusqu'au n°520.

Les réseaux Moyenne Tension (MT) se situant sur la route des Barthes et alimentant le lycée agricole seront également enfouis.

Poste HOUNCHICOTTE

Des travaux de renforcement de la BT étaient nécessaires pour alimenter correctement les maisons situées impasse du Dailhats. Ce secteur, très touché par la tempête Klaus, sera neuf et les réseaux enfouis. Les travaux, depuis le transformateur de Houchicotte (route de Houchicotte) sont en cours de finition. Le génie civil est terminé, les câbles en place, il reste la pose des coffrets. Le coût total des travaux est estimé par le SYDEC à 21 342 € HT, aucune participation communale n'est demandée.

Poste PARGADE (route de Lahitte)

Dans le cadre d'un renforcement de la BT dans le secteur du quartier de Lahitte (en fin de route du Lanna), des travaux d'enfouissement de réseaux ont été étudiés. En effet, la ligne électrique alimentant ces maisons passent à travers des propriétés privées depuis le poste Pargade situé à l'angle de la route de Siest et du Braou. Cette ligne sera supprimée et une nouvelle longera la route de Lahitte et alimentera un transformateur neuf (poste Lahitte) posé sur un terrain appartenant à la commune. Le quartier de Lahitte sera alimenté en aérien par ce transformateur. Le coût total des travaux est estimé par le SYDEC à 70 663€HT, aucune participation communale n'est demandée.

Poste La Sablère (route de Dax)

Des travaux d'extension de réseaux, ont été réalisés sur le chemin du Houron afin d'alimenter des terrains constructibles. Ils ont été entièrement pris en charge par le propriétaire.

Suite à la tempête Klaus, des travaux de mise en souterrain de la ligne BT sur la route de Mahourat sont prévus (depuis le transformateur de La Sablère en bordure du RD6 et en revenant sur le chemin du Houron). Seul le rond-point restera éclairé, les 2 becs d'éclairage public existant sur la RD6 seront supprimés. Le montant total des travaux, estimé par le SYDEC, s'élève à 62 257 € HT (y compris le réseau téléphonique), la participation communale s'élève à 8 886 €.

Travaux élagage ERDF

Des travaux de mise en sécurité des lignes MT ont été lancés par ERDF suite à la tempête Klaus.

Une tranche a été lancée en début d'année sur la commune. Départ de la MT, sécurisé depuis le transformateur Hons.

Le réseau a été enterré, les lignes anciennes MT seront déposées et le réseau souterrain alimentera des transformateurs neufs, c'est le cas pour les transformateurs de Houchicotte, Laboudigue, Gouillardet, Lussaret, Quina (en bordure des routes du Massey et de Pouillon) puis liaison vers Cagnotte.

Il reste la mise sous tension à effectuer, nous ne pouvons préciser une date qui serait imminente.

Actuellement, ERDF a posé plus de 1000 kms de lignes MT dans les Landes.

ERDF vient de lancer un programme important d'élagage sous les lignes MT.

Affiliée le 26/10/2011

Agence Opérationnelle Sud Aquitaine Spécial ELAGAGE

ERDF & VOUS

||| SPECIAL ELAGAGE |||

Les dégâts occasionnés par les tempêtes hivernales ont montré l'importance d'un élagage régulier des arbres à proximité des lignes électriques. Plus de la moitié des incidents sur les réseaux électriques sont causés par des chutes d'arbres.

L'élagage des arbres à proximité des lignes électriques BT et HTA, situées en domaine public ou privé, est assuré par le Distributeur d'électricité ERDF sauf dans les cas suivants :

- 1 En domaine privé, si l'arbre déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique (art.24 du décret du 14 mars 1965 ch. IV)
- 2 En domaine privé ou public, si le propriétaire, lors de la plantation de l'arbre, n'a pas respecté les distances réglementaires par rapport à une ligne (NF C11-201).

L'élagage des arbres à proximité des lignes électriques HTB (63000 volts) est assuré par le RTE (Réseau de Transport Electricité).



ELAGUER SOI-MEME ?

Le propriétaire doit réaliser les travaux sous certaines conditions bien précises.

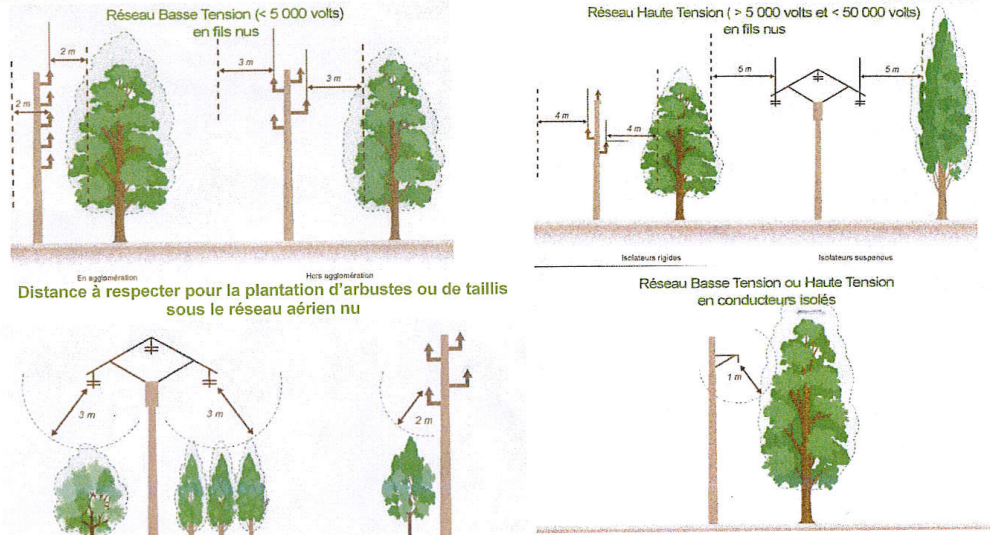
- Aucun travail d'élagage aux abords des lignes électriques ne pourra être entrepris par le propriétaire sans accord préalable d'ERDF. En cas d'accident ou incident électrique dû au non respect des consignes de sécurité, la responsabilité d'ERDF pourrait être dérogée.
- ERDF recommande de faire réaliser les travaux d'entretien lourds par des entreprises spécialisées. Les propriétaires ne peuvent les réaliser que s'ils remplissent les mêmes conditions. Le travail en hauteur doit impérativement être confié à du personnel qualifié et équipé pour cette tâche dangereuse et très particulière.



ELECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

| Et l'électricité vient à vous

ZONES D'ELAGAGE ET DISTANCES MINIMALES A RESPECTER



Distance à respecter pour la plantation d'arbustes ou de taillis sous le réseau aérien nu

QUELLES DÉMARCHES ?

Le propriétaire qui envisage d'effectuer des travaux d'entretien à proximité des lignes électriques doit en faire la demande écrite à ERDF avec une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). ERDF informe alors le propriétaire des mesures de sécurité à appliquer strictement pour la réalisation des travaux.

Contact : ERDF – Groupe Exploitation (DICT)
39 Ave du 8 mai 1945, BP 104,
64101 BAYONNE CEDEX Fax : 05 59 14 40 09

- DICT en ligne sur www.protys.fr
- DICT : modèle CERFA N°13619*01

Téléchargeable sur site www.service-public.fr/formulaires/

LE SAVIEZ VOUS ?

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, ERDF engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. Coût moyen des dégâts à la charge des propriétaires : 6000 €.

Conseil n°1 : Aux abords des lignes, plantez dans le respect des distances à respecter.

Conseil n°2 : Vérifiez auprès de votre assureur que votre responsabilité civile est bien prise en compte dans votre contrat en cas de dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes propriétaires.

CAHIER DES CHARGES DES ENTREPRISES TRAVAILLANT POUR LE COMPTE D'ERDF

Les entreprises doivent :

- Avertir les propriétaires des arbres
- Ranger en tas les coupes de bois et les laisser sur place (les arbres appartiennent aux propriétaires).

L'entreprise travaillant chez vous pour ERDF :

COTERRAM S.L.

Mlle. GARCÍA

TEF : 06-75-59-16-53



Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), après avoir émis plusieurs souhaits de projets pour la commune, se réunit régulièrement pour les mettre en œuvre :

- Une journée sportive et ludique a eu lieu avec les enfants de la maternelle en juin dernier. Les élus du CMJ ont aidé les enseignantes à encadrer les enfants. Cette journée a ravi petits et grands.
- Grâce au CMJ, un nouvel abribus, plus spacieux, a été installé près du local du SIVU, route du Massey. Les collégiens attendront le bus dans de meilleures conditions.
- Une liste de livres, dvd... choisie par les adolescents sera disponible à la médiathèque très prochainement, n'hésitez pas à aller les découvrir.
- Le parcours de santé (dont le départ se situe à côté de la salle « La Fougère ») sera rénové au début de l'année 2012. Le CMJ s'est réuni plusieurs fois afin d'évaluer les réparations à réaliser, définir le parcours, prévoir la signalétique... Une journée d'inauguration est prévue.

Les élus du CMJ font preuve de beaucoup d'enthousiasme, donnent de leur temps au service de la commune... Un grand merci, et un grand bravo à Julia, Marion, Alexia, Maider, Mathieu, Floriane, Olaia, Pierre et Corentin! (de gauche à droite sur la photo)



ENVIRONNEMENT

Economisons l'énergie !

La demande humaine envers la planète n'a jamais été aussi importante. Depuis les années 60, l'empreinte écologique de l'humanité a plus que doublé.

Les pays riches, comme la France, sont ceux qui ont l'empreinte écologique la plus forte : ainsi, alors qu'un habitant d'un pays à faible revenu utilise en moyenne moins d'un hectare pour répondre à ses besoins, un Français en utilise environ 5. Si tous les habitants de la planète vivaient comme nous, il faudrait...deux planètes supplémentaires !

A présent, l'empreinte écologique de l'humanité dépasse une seule planète : l'humanité consomme plus que ce que la planète peut lui donner.

Ce mode de vie et de consommation ne pourra pas se prolonger car l'usage que nous faisons de la planète et en particulier la consommation excessive des ressources énergétiques fossiles (pétrole, gaz, charbon...) déséquilibre le fonctionnement de notre planète et de notre climat.

A l'échelle de la planète, les réserves d'énergies fossiles sont dérisoires. Ainsi le rythme de consommation énergétique actuel ne pourra perdurer au-delà de ce siècle.

Si nous ne nous préparons pas, comment feront nos enfants demain ?

Voici plusieurs domaines dans lesquels nous pouvons agir individuellement afin de réduire notre consommation d'énergie et de ressources :

L'eau :

L'eau potable est une ressource vitale et précieuse qui se raréfie. En France, nous en consommons environ 150 litres par jour et par habitant, principalement pour l'hygiène. Or, moins de 50 % des eaux usées domestiques seront assainies avant leur retour à la nature : réduisons notre consommation et nos pollutions :

- Prenons des douches rapides plutôt qu'un bain. (5 fois moins d'eau et d'énergie consommées)
- Ne laissons pas couler les robinets inutilement (12L par minute)
- Réparons les fuites (robinet qui goutte = 5000 à 20000 L d'eau par an)
- Pensons aux économiseurs d'eau qui peuvent réduire votre consommation de 40 %.

Le chauffage :

- Installons un programmateur permettant de réduire la consommation lorsque la maison est vide.
- Ne surchauffons pas : 16 °C pour la chambre, 19 °C dans les autres pièces, 21 °C pour la salle de bains. (1 °C en moins = 7 % d'énergie consommée en moins)
- Aération ? 10 minutes suffisent... chauffage éteint, bien sûr.

Les transports :

- La voiture, ça coûte cher, ça pollue... Evitons de la prendre pour les petits trajets.
- Les transports en commun utilisent moins d'énergie qu'une voiture individuelle.
- Adoptons une conduite souple, économe en énergie.

Les achats :

- Attention aux transports cachés ! Choisissons de préférence des produits locaux et de saison, cela permet de réduire le recours aux serres chauffées et aux transports aériens et routiers, qui génèrent pollution et gaz à effet de serre.
- Aujourd'hui, le gros électroménager doit afficher une étiquette énergie, ce qui facilite les achats malins... (une étiquette énergie A contre C = 3 fois moins d'énergie consommée)
- Evitons les produits avec trop d'emballage, les déchets non recyclés génèrent des gaz à effet de serre.

- Evitons d'acheter des produits en bois tropicaux non-certifiés ; ils peuvent être à l'origine de la déforestation. Le label FSC (Forest Stewardship Council), garantit la traçabilité des produits et une gestion des forêts respectueuse de l'homme et de la nature.

Les déchets :

Recycler les déchets préserve les ressources de la planète, évite des émissions de gaz à effet de serre et permet des économies d'énergie.

- Chaque Français produit en moyenne 440 kg d'ordures ménagères par an dont 40 % d'emballages... Trions nos déchets afin qu'ils soient recyclés au maximum (Trois points tri sur notre commune et une déchetterie)
- Jetons les piles (préférons des piles rechargeables), appareils électroniques, ampoules basse consommation... dans les lieux appropriés (déchetterie, ou dans les magasins).

La cuisine :

- Choisissons des casseroles et poêles adaptées à la plaque de cuisson pour éviter de perdre de la chaleur inutilement.
- Couvrons les casseroles (maintenir 1,5 L d'eau en ébullition demande 4 fois moins d'énergie avec un couvercle)
- Réglons la température du frigo à 4°C (1 °C en moins = 5 % d'énergie consommée en plus), fermons rapidement la porte, et dégivrons-le régulièrement (car 4 mm de givre peuvent déjà faire doubler la consommation.)

Le nettoyage :

- Plus de la moitié de ce qui passe par nos éviers, WC... retourne à la nature. Pensons à l'action de vos détergents sur la faune et la flore, et choisissons de préférence des produits « verts », portant des écolabels officiels (NF Environnement...). Réduisons les doses prescrites : cela marchera aussi bien.
- Trions le linge pour choisir le programme le plus économique (une lessive à basse température (30°C ou 40°C) consomme 3 fois moins d'énergie qu'un cycle à 90°C et préserve le linge)
- Choisissons les programmes courts et à basse température du lave vaisselle.

L'éclairage :

- Remplaçons nos ampoules par des ampoules basse consommation qui consomment 3 à 5 fois moins qu'une ampoule normale tout en durant 6 à 8 fois plus longtemps.
- Dépoussiérons les ampoules : des ampoules bien nettoyées, c'est 40 % de flux lumineux gagné !
- Ne laissons pas la lumière allumée dans les pièces vides.

Les appareils en veille :

- Télévision, lecteur DVD, console de jeux... une part non négligeable de la consommation d'énergie est due aux appareils en veille (un lecteur DVD utilise plus de 90 % de sa consommation électrique annuelle... quand il ne marche pas). Eteignons-les avant d'aller se coucher.

ECOLE, CENTRE DE LOISIRS et CULTURE

ECOLE

Nous avons, à la rentrée de septembre 2010, pu préserver les sept classes dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Bénesse, Heugas, Saint Pandelon, mais il nous fallait rester très vigilants pour la rentrée 2011.

Celle-ci s'est passée sans accroc, les effectifs sont en hausse. Actuellement, 173 élèves sont scolarisés contre 163 au mois de juin 2011, fin de l'année scolaire 2010/2011.

Les populations des trois communes sont en progression, ce qui a contribué notamment à l'inscription de 35 nouveaux enfants en petite section de maternelle.

De nouveaux enseignants sont également arrivés, Madame DECORT, Mademoiselle MAUBOULES, ainsi que Monsieur CAZABAN qui occupe les fonctions de direction. D'autres ont quitté le RPI, Mesdames CARDOSO et GOESEL et Monsieur FARTHOUAT.

Lors d'une fête de fin d'année, nous étions très nombreux à souhaiter une très bonne retraite à Michèle TRICHET, ATSEM, après 35 années au service de l'école. Elle a été remplacée par Christina NAVARRO, retenue après une procédure de recrutement.

Le budget 2011 du SIVU s'équilibre en recettes et en dépenses à 445 204 € pour la section de fonctionnement et 53 900 € pour la section d'investissement.

Depuis le mois de septembre, le fonctionnement du SIVU a été malheureusement altéré par des vols avec effraction de ses locaux : fin septembre, à l'école de Saint Pandelon d'abord, avec le vol d'une TV et d'un DVD, ensuite le 20 novembre, le bureau des enseignants à Heugas a été victime du vol d'un ordinateur. Des enquêtes sont en cours par les services de Gendarmerie de Dax.

CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs a fonctionné comme les années précédentes, les effectifs sont en très légère augmentation.

Dans le cadre de la petite enfance au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, un groupe de travail a été constitué avec les élus responsables de centres de loisirs sur le territoire du Grand Dax. Ce groupe de travail a axé ses réflexions sur l'harmonisation des tarifs pour tous les centres, ce qui pourrait avoir pour conséquence de réduire le tarif à Heugas.

Une réflexion a également été menée sur des actions de coordination et de mutualisation des centres. Une première expérience a pu être réalisée au mois de juillet. En effet, suite à une invitation des responsables de Saint Paul les Dax, des enfants du centre de loisirs de Heugas ont passé une journée au bord du lac de Christus et bénéficié des structures de ce centre.

Un bon exemple d'une animation commune qu'il faudra favoriser et développer à l'avenir.

Le Président
S. POMAREZ

CONSERVATOIRE DES LANDES

En 2011, 80 élèves fréquentent l'école de Saint Lon Les Mines (antenne du Conservatoire des Landes) toutes les semaines dont 7 jeunes de Heugas (en initiation, musique classique et musiques actuelles).

Cette année sera de nouveau chargée en auditions puisque le concert de Noël a eu lieu le 17 décembre à Saint Lon Les Mines. Un concert tout public est prévu le 29 janvier 2012 autour du compositeur Jean-Sébastien Bach, sans oublier le concert de printemps. De plus, le Conservatoire fête ses 30 ans le samedi 26 mai 2012 à la salle François Mitterrand à Mont de Marsan, concert donné par tous les élèves de Formation Musicale du département accompagnés par la classe de jazz (des affiches vous renseigneront ainsi que le blog de la commune).

MEDIATHEQUE

Fonctionnement :

Deux jours d'ouverture au public sont proposés dans la semaine: le mercredi après-midi, de 14h à 18h30 et le vendredi après-midi, de 14h30 à 19h.

La médiathèque prête des ouvrages, pour les petits ou pour les grands, et des revues pendant 3 semaines ; mais aussi des DVD, des CD audio et des jeux informatiques et des revues pendant une semaine. Des ordinateurs sont également mis à disposition en libre service, sur lesquels les adhérents peuvent utiliser des jeux (achats de nouveaux jeux), réaliser des travaux personnels ou des recherches sur internet. L'accès à internet est gratuit et géré par les intervenantes de la médiathèque.

La relation mise en place le vendredi soir entre Céline (accueil périscolaire) et les bénévoles, pour permettre aux enfants fréquentant l'accueil d'accéder (par un système de roulement) à la médiathèque, est toujours active (se renseigner auprès de Céline).

La cotisation annuelle (par famille) reste inchangée 10€ (pour les personnes de la commune et pour les extérieurs).

Animation :

En novembre 2011, la médiathèque a organisé, en partenariat avec la Médiathèque Départementale des Landes dans le cadre de la manifestation Itinéraire 2011, des séances de contes sur « la gourmandise » et des ateliers scientifiques sur la « cuisine moléculaire » :

- le mercredi 16 novembre à 16h séance tout public et le jeudi 17 novembre 2 séances scolaires avec 2 classes de maternelles de contes « un seul défaut, gourmande ! » de la compagnie *Ma fabrique à mots* avec la conteuse Nathalie M'RICIA.
- les mercredis 9 et 23 novembre de 15h à 16h ateliers sur « la cuisine moléculaire » animés par Fun Sciences

INFOS SERVICES

HORAIRES ET PERMANENCES :

Secrétariat de Mairie

<u>Lundi</u> :	8h à 12h	-	Fermé
<u>Mardi</u> :	8h à 12h	-	13h30 à 18h30
<u>Mercredi</u> :	8h à 12h	-	Fermé
<u>Jeudi</u> :	8h à 12h	-	Fermé
<u>Vendredi</u> :	8h à 12h	-	13h30 à 17h30
<u>Samedi</u> :	8h à 12h	-	Fermé

Assistante Sociale

Rendez-vous sur appel téléphonique au 05 58 58 03 25 (régime général)
05.58.90.76.43 (régime agricole)

Service de la Poste

➤ le matin (*lundi – mardi – jeudi – vendredi*) de 9 h à 11h30

Déchetterie de Heugas

➤ lundi, mercredi, samedi de 14h à 18h

Collecte des Ordures Ménagères

➤ lundi et jeudi entre 5h et 13h

Afin de réaliser des économies budgétaires et d'énergie (moins d'arrêts des camions de collecte), des containers collectifs vont progressivement remplacer les containers individuels quand cela est possible.

En plus des avantages cités ci-dessus, il y en a également pour les usagers :

- Aucun souci concernant les dates de ramassage, vous n'avez plus à mettre le container devant chez vous les jours de collecte.
- Les containers collectifs sont nettoyés deux fois par an par les services de la CADG

SITE INTERNET DE LA COMMUNE :

Le site Internet de la commune www.heugas.fr
N'hésitez pas à le consulter régulièrement et à laisser des commentaires.

Si vous avez des idées pour améliorer l'esthétique, le contenu... n'hésitez pas à envoyer un mail à blog.heugas@laposte.net.

AFFICHAGE :

Un panneau a été installé par la CAGD devant le Foyer Rural. Une face est réservée à l'affichage communautaire, l'autre à l'affichage municipal tout en obéissant à une charte d'utilisation (contenu de l'information, format des affiches,...)

COLLECTE DE SANG

Les collectes de sang organisées par l'Etablissement Français du Sang (EFS) sur le secteur sont les suivantes :

- le 20/01/2012 à Heugas

- le23/03/2012 au Lycée Agricole de Dax Oeyreluy
- le13/04/2012 à Saint Lon les Mines
- le15/06/2012 à Saubusse
- le26/07/2012 à Heugas
- le19/10/2012 à Saint Lon les Mines
- le21/12/2012 à Orist

**L'EFS et les bénévoles vous attendent nombreux
Le don de sang est un acte solidaire, généreux et gratuit.**

Penser à diversifier vos dons

- sang total : 6 dons pour un homme, 4 pour une femme sur une période de 12 mois
- don de plasma : tous les 15 jours
- don de plaquettes : toutes les 4 semaines

Parlez-en autour de vous, parrainez de nouveaux donneurs, **les besoins sont importants.**

Rappel : les primo- donneurs doivent se munir de leur carte d'identité

Il existe une autre forme de don avec l'Association CAPUCINE POUR GAGNER CONTRE LA LEUCEMIE.

Il s'agit du don de moelle osseuse. Cela s'adresse aux adultes de 18 à 50 ans et engage les donateurs sur du long terme. Il suffit de s'inscrire, de passer un examen médical avec prise de sang ou prélèvement de salive, pour un jour, être appelé à faire un don et sauver une vie.

Si vous souhaitez des renseignements, voici les coordonnées de l'Association Capucine :

Michèle Masanet : 05/58/89/98/62 ou 06/26/04/81/48 ou mmanetcapucine@orange.fr

TARIF de LOCATION DES SALLES ET MATERIEL

La salle polyvalente ainsi que le Foyer Rural peuvent être loués aux particuliers qui en font la demande auprès du secrétariat de mairie. Une convention est signée entre les deux parties avec production d'une assurance Responsabilité Civile couvrant le bien le jour de la location ainsi que le versement d'une caution. Ces salles sont équipées en tables et chaises, mais du matériel supplémentaire peut être mis à disposition. (à noter que la salle du Foyer Rural n'est louée qu'aux personnes domiciliées à Heugas).

⇒ Tables et bancs :	prêt gratuit
⇒ Chaises pliantes :	0.30 €
⇒ Foyer rural : (caution 150€)	40 € (1 jour sur semaine)
	60 € (1 week-end)

⇒ Salle polyvalente :

	Particuliers (Heugas)	Hors commune
Complexe entier : salle sportive – salle de restauration – cuisines – terrasse – barbecue	500 € (du samedi au dimanche inclus) <i>Caution : 1 000 €</i>	1000 € (du samedi au dimanche inclus) <i>Caution : 1000 €</i>
Salle de restauration, cuisines, terrasse, barbecue	200 € (du samedi au dimanche inclus) 120 € (1 journée hors samedi et dimanche) <i>Caution : 500 €</i>	500 € (du samedi au dimanche inclus) 250 € (1 journée hors samedi et dimanche) <i>Caution : 500 €</i>

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice a pour but de trouver une solution amiable entre 2 parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il peut intervenir pour des conflits d'ordre civil et commercial (problème de voisinage, différends entre propriétaires et locataires, litiges de la consommation, impayés, malfaçons de travaux...). Il n'est pas possible d'y recourir en matière d'état civil ou de conflits avec l'administration (il faut alors s'adresser au Médiateur de la République).

Le conciliateur de Justice est bénévole. Il est nommé par le Président de la Cour d'Appel et est tenu à l'obligation de secret à l'égard des tiers.

Madame BACHÉ Mireille est le conciliateur de Justice du canton de Dax Sud et reçoit sur rendez-vous à la mairie de Dax (05 58 56 80 00)

NUISANCES :

Rappel des horaires pendant lesquels les travaux de bricolage et jardinage utilisant des appareils à moteur sont autorisés (arrêté préfectoral du 25 novembre 2003) :

- les jours ouvrables : 8h30 à 12h et 14h à 19h30
- les samedis : 9h à 12h et 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés : 10h à 12h

Toute autre nuisance sonore (radio, appareil ménager, etc.) doit être limitée en fonction des règles de bon voisinage... !!!

CHIENS ERRANTS

Toujours des doléances à cause des chiens errants ! En cas de divagation, ils seront acheminés à la SPA où ils pourront être récupérés moyennant finances.

Les chiens doivent rester à l'intérieur des propriétés. Les propriétaires des animaux sont responsables en cas d'accident

FRELONS ASIATIQUES

Le frelon asiatique est une espèce invasive, dont les premières observations sur le territoire national ont été faites en 2005 dans le Lot-et-Garonne. Depuis, cette espèce a continué sa colonisation des départements du Sud-Ouest et, depuis 2006 est présente dans notre département.

Au vu de l'augmentation du nombre de nids recensés dans le département, il nous est apparu nécessaire de consacrer une note spéciale pour vous apporter des réponses dans le traitement de ce problème.

Cet insecte est une espèce qui vit exclusivement en colonie, composée de plusieurs centaines ou milliers d'individus.

Chaque colonie commence à se constituer dès le début du printemps à partir d'une, ou plusieurs femelles fécondées ; cette colonie s'organise au sein d'un nid dont la taille augmente jusqu'en automne.

Les nids sont généralement situés à proximité d'un point d'eau pour élaborer la « pâte à bois » qui constitue le matériau de construction des nids; ceux-ci sont positionnés le plus souvent très haut dans les arbres. Toutefois, certains nids peuvent déroger à ce principe et se trouver sous des avant-toits, dans des granges ou dans des haies et présenter alors un réel danger pour la population. En effet, une activité bruyante et anormale dans un rayon de cinq mètres autour du nid déclenchera au sein de la colonie une attaque de masse en quelques secondes.

Les frelons asiatiques ont un régime alimentaire à base de pollens et de nectars de fleurs, de fruits, mais aussi d'insectes divers pour fournir les protéines aux larves des nids.

C'est au cœur de l'été que l'activité des frelons et leur nombre deviennent importants et leur

prolifération devient alors une menace pour la biodiversité locale. C'est à cette période là qu'il est nécessaire de procéder à la destruction de la colonie. Mais les arbres sont particulièrement feuillus à ce moment de l'année, ce qui ne laisse donc pas ou peu de chance de voir les nids en construction.

Du début de l'automne, jusqu'à fin octobre, seules les femelles fondatrices seront fécondées par les jeunes mâles, pour ensuite quitter les nids et s'isoler à l'abri (enterrées, souche d'arbres...) pour passer l'hiver. Vers la fin octobre, suite à la chute des feuilles d'arbres, nous découvrons avec stupeur et étonnement que nous avons passé tout l'été avec un nid de frelons au-dessus de nos têtes sans nous en apercevoir. De ce fait, vous comprendrez aisément qu'il n'est pas plus dangereux maintenant, qu'il ne l'était un mois auparavant.

Même s'il subsiste encore une activité, somme toute réduite début novembre, il n'est donc plus utile de le faire détruire, car les autres individus constituant la colonie meurent par le froid, et par manque de soins en ce qui concerne les larves. Les nids sont alors abandonnés et ne sont jamais réutilisés.

Lorsqu'un nid de frelons asiatiques est localisé il convient d'évaluer l'opportunité de détruire ce nid en prenant en compte:

- La période de l'année à laquelle le signalement intervient. Pendant l'hiver les nids ne présentent aucun danger; leur destruction ne se justifie pas puisque les nids ne contiennent plus d'individus actifs. Les nids sont susceptibles d'être dangereux du début du printemps jusqu'à la fin de l'automne,

- Le risque pour les populations alentours. L'appréciation du danger que représente le nid doit se fonder sur le site de l'implantation de ce dernier (hauteur dans l'arbre par exemple) et donc la proximité de passage des personnes (lieux publics, écoles...)

L'objectif de la destruction d'un nid est d'éradiquer l'ensemble des individus qui constitue la colonie. Pour atteindre ce but en toute sécurité, il faut respecter les principes suivants:

- Si l'intervention est réalisée en pleine journée, procéder à l'empoisonnement du nid à l'aide d'insecticide spécifique. Laisser le nid en place 24 heures minimum.

- Proscrire toute intervention par des moyens mécaniques (tir au fusil, lance à eau, abattage des arbres...) Outre l'inefficacité de la destruction des frelons, ces méthodes peuvent être dangereuses pour les intervenants et se soldent par la dispersion de la colonie et la multiplication de nouveaux nids.

- Enfin, la technique de destruction utilisée doit permettre d'atteindre la totalité du nid afin de garantir l'élimination de tous les individus de la colonie (injection d'un insecticide sous pression ou d'un gaz sulfureux)

- La situation en hauteur des nids peut nécessiter l'utilisation d'engins spécifiques pour les atteindre, telles qu'une nacelle.

- Les intervenants doivent être munis d'un équipement de protection adéquat et renforcé ainsi que de lunettes afin d'éviter les projections de venin à travers la grille de protection.

Quoi qu'il en soit la destruction des nids de frelons asiatiques est dangereuse, c'est le travail d'un professionnel.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

AIDE SOCIALE

La commune de Heugas, comme les autres communes de la CAGD, est rattachée au CIAS du Grand Dax (Centre Intercommunal d'Action Sociale).

Pour 2012, sur l'agglomération, 145 000 heures d'intervention chez les bénéficiaires sont prévues (75% d'aide ménagère, 20% d'auxiliaire de vie, 5% de garde de jour).

Le nombre de repas livrés à domicile devrait avoisiner 58 000 pour cette année.

REPAS DE FIN D'ANNEE

Le repas de fin d'année, préparé par l'Auberge du Cheval Blanc de Habas, s'est déroulé le 27 novembre dernier dans la salle « La Fougère ». Il a réuni 135 personnes.

COLIS DE FIN D'ANNEE

Les nouveautés du colis de l'an passé ont été appréciées, aussi sommes-nous restés sur cette formule.

Il est distribué par les membres du conseil municipal et du CCAS. Les bénéficiaires, environ 70 personnes cette année, doivent être âgées de plus de 75 ans, ou de plus de 65 ans et vivre seules (et ne pas avoir participé au repas).

Nous avons appris le décès de Monsieur Matéo BLASQUEZ, plus connu sous le nom de Marta. Avec lui disparaît une figure de la Résistance. Bien que ne venant plus dans le village depuis quelques années, nous n'oublierons pas ce personnage emblématique. A ses proches, nous présentons nos sincères condoléances.

ETAT CIVIL 2011

NAISSANCES

LATASTE Maïana	16 janvier 2011
LAFARGUE Tiago	23 janvier 2011
MARCIAL Ana	15 février 2011
MONTOLIEU Mélissa Esther Jeanne	27 février 2011
CAILLAUD Soline	08 avril 2011
GHIRARDELLI Enzo Louis	12 juin 2011
CAZABAT Timéo Jacques Charles	12 juillet 2011
PERRINE Titouan Paul Jules	25 octobre 2011
GARANX Naël	22 novembre 2011

DECES

BALOURDET ép. FRADET Monique Jacqueline	31 décembre 2010
SAUBANÈRE Jeannot	22 février 2011
KNOP Willi Hermann Auguste	17 juin 2011
MEURET Jean Sylvain	27 juillet 2011
DUVIGNAU Jean Henri	05 octobre 2011

MARIAGES

DUDOY Kévin Nam Wladyslaw Et BAYEUX Alexandra Françoise Yola	24 septembre 2011
ASCENSÂO Jonathan et LEONOVITCH Ekatérina	08 octobre 2011
LOPEZ Frédéric et CAZALIS Isabelle	22 octobre 2011

LE MOT DES ASSOCIATIONS

AMICALE de PETANQUE

L'Amicale de Pétanque a réalisé encore une belle saison avec 6 concours ouverts à tous les Heugais. En juin, elle a organisé un concours inter-associatif qui a été une réussite grâce à la participation de tous. Nous tenons à remercier toutes les personnes présentes ce jour là, car nous avons pu reverser un chèque de 1 400 € à l'association Autisme Landes.

La saison s'est clôturée par un concours à la mêlée, suivi d'un repas servi par l'Entre Deux.

Le beau temps étant encore de la partie, quelques irréductibles jouent le mercredi et le dimanche sur la place. Avis aux amateurs...

Le Président,
Gilles DURQUETY

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Nouvelle année scolaire, nouvelle équipe de l'APE (Association des Parents d'Elèves), nouvelles idées.

Nous commençons une nouvelle année avec 173 enfants scolarisés, dont 34 en petite section de maternelle. Nous espérons que les parents des nouveaux enfants scolarisés viendront nous rejoindre au niveau de l'association afin d'apporter leur dynamisme et leurs nouvelles idées. Le plus dur est de faire le premier pas pour nous aider lors de nos manifestations. Une fois franchi cet obstacle, le plus dur sera de nous quitter...

La traditionnelle vente de pâtisseries, sur les différents sites du RPI Benesse les Dax, St Pandelon et Heugas, aura lieu le dimanche 5 février 2012.

Nous poursuivrons par le carnaval de l'école sur St Pandelon, le samedi 17 mars 2012, et nous finirons par la fête de l'école, le samedi 23 juin 2012 à Heugas.

Lors de ces rendez-vous, nous essaierons d'apporter des petites nouveautés afin de consolider ces moments de convivialité.

Cette année, pour la première fois, un vide-poussette sera organisé le dimanche 13 mai 2012 à Heugas.

L'argent que nous récoltons durant ces rencontres sert à participer aux financements des voyages scolaires des enfants afin de diminuer les frais occasionnés par ces sorties pour les familles.

Même si vous n'avez pas d'enfant scolarisé, nous vous invitons à venir participer. Nous vous accueillerons avec grand plaisir.

A bientôt à toutes et à tous,

Le Président,
Pierre CASENAVE,

L'ARC EN CIEL

Au cours de l'année 2011, en plus des repas, nous avons effectué les sorties suivantes :

- Une journée à Ibardin avec visite de la villa Arnaga à Cambo
- Une sortie en Béarn avec René Cazenave (le luron du rire)

- Une virée à la découverte de la vallée des Aldudes, retour par le col d'Ispéguy avec arrêt à Dantcharia
- Une escapade à Dantcharia pour les courses de fin d'année
- Une virée dans le Gers « La ronde des crèches », visite guidée et commentée sur les crèches, le patrimoine et la vie locale dans plusieurs villages.

Début 2012, une réunion d'information sera organisée pour faire connaissance avec notre club ; y seront invités les anciens et nouveaux retraités.

Le bureau de l'Arc en Ciel vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

CHERS PAS HEUGAIS

Le club de randonnée pédestre propose des sorties en montagne et plaine, en général 2 par mois.

Nous sommes affiliés à la FFR et chaque adhérent a obligation de prendre une licence comprenant l'assurance.

Les sorties sont encadrées par des personnes qualifiées qui ont suivi des stages de formation.

Depuis peu, une nouvelle activité est proposée, il s'agit de la marche nordique. Deux ou trois séances d'adaptation sont nécessaires et sont organisées par Yves Domalain.

Toute personne qui souhaite nous rejoindre peut prendre contact avec Yves Domalain (05 58 97 47 21) ou Françoise Mercenne (05 58 57 68 07).

COMITE DES FETES

Encore un grand merci à vous tous, qui par votre participation et votre implication (notamment tous les membres actifs du Comité) avez encore contribué, en 2011, à la réussite de nos différentes manifestations.

Mention spéciale et félicitations du Comité à l'ensemble de la Classe 2013 (y compris la Marraine, Anaïs et le Parrain, Nicolas). Vous avez eu pendant, mais aussi avant et après les fêtes, un comportement tout à fait exemplaire. Que votre amitié, complicité, solidarité soient durables.

Pensez déjà à réserver vos jours pour nos fêtes communales. Elles se dérouleront cette année, du **vendredi 03 août au lundi 06 août 2012** (toujours une très excellente préparation pour Dax...).

Et bien sûr d'autres manifestations vous seront proposées tout au long de cette année (Théâtre, Musique...). Tous les détails (date, lieu, programme...) vous seront communiqués par les canaux habituels.

Le Comité des Fêtes vous souhaite de bonnes et agréables fêtes de fin d'année
et vous donne rendez vous en 2012...

HEUGAS JOGGING CLUB

Le Heugas Jogging Club a organisé cette année deux manifestations sportives :

- Les 8^{èmes} foulées des fêtes le 6 août 2011 dans le cadre des festivités locales : 136 concurrents ont réchauffé le bitume heugais, avec, au choix, 10 Km, 5 Km ou marche.
- La 3^{ème} et « dernière » redoutée Saint Pangalus entre Saint Pandelon et Béhus, en passant par Heugas bien sûr, le 15 octobre 2011. Peu de concurrents ont osé affronter le dénivelé avec sa douzaine de côtes. Ils étaient 50 sur le 20 Km, 11 relais de trois et 19 marcheurs. C'est peu... C'est pourquoi le bureau et les membres n'ont pas reconduit cette épreuve l'année prochaine. Néanmoins, une nouvelle course verra le jour à la même date :

Le semi marathon de La Fougère

21 Km, relais par trois et 10 Km de marche. Course qui se déroulera exclusivement sur la commune de Heugas avec départ et arrivée au bourg et un dénivelé plus « cool ».

L'assemblée générale a eu lieu le 3 décembre 2011. L'association compte une quinzaine de membres. La soirée s'est terminée autour d'un apéritif dinatoire pour remercier tous nos partenaires et bénévoles. Merci encore à tous.

Composition du bureau : Président, Eric DENIZOT, Trésorier, Yves KENNEL, Secrétaire, Laurent AYCAGUER

Rendez-vous donc l'année prochaine, le samedi 4 août 2012, pour les 9^{èmes} foulées des fêtes et le 7 octobre 2012 pour le tout nouveau semi de la Fougère.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez intégrer l'association ou simplement partager quelques kilomètres avec nous (Eric au 05 58 73 09 71 ou Laurent 05 58 91 65 11)

Site internet du club : www.heugas-jogging-club.wifeo.com

Bonne fêtes de fin d'année,

L'équipe du Heugas Jogging Club

HEUGAS RACING CLUB

On tourne toujours !

L'assemblée générale a eu lieu le 5 novembre, les rapports moral et financier ont été acceptés.

Nous sommes actuellement 35 adhérents et nous organisons trois courses officielles dans la saison.

Tous les samedis, en général, nous nous retrouvons pour entretenir la piste et les stands. Nous terminons la pose d'un portail et d'une clôture.

Le 3 décembre, nous avons participé au Téléthon sous les halles de Peyrehorade.

Nous demandons à nos adhérents de respecter horaires et règlement, les panneaux affichés près du portail d'entrée sont là pour rappeler à tous les consignes...

Le calendrier des courses sera communiqué ultérieurement.

Je tiens à préciser aux lecteurs de ce journal que nous nous déplaçons dans les villages, lors des fêtes locales par exemple, pour effectuer des démonstrations et ça roule !

SCRABBL'AMIS

Club de scrabble de Heugas, fort de plus d'une vingtaine de membres, accueille avec le plus grand plaisir ses adhérents et tous ceux qui le désirent le devenir :

Tous les lundis et vendredi

(début de la partie à 14h30 précises)

Dans la salle attenante au hall des sports

Convivialité et bonne humeur assurés !

Pour tous renseignements, contacter Marie Claude (Présidente) au 06 23 17 00 74
ou Françoise au 06 22 04 71 67.

GENS D'ICI

Dans cette nouvelle rubrique des « gens d'ici », Laurent Garanx, président du Foyer Rural de Heugas, nous en dit un peu plus sur les activités de cette association.

Laurent, peux-tu te présenter rapidement ?

Je suis originaire de Heugas, j'ai 33 ans, je vis depuis 14 ans avec Florette et nous venons d'avoir un petit garçon qui se prénomme Naël.

Je suis au Foyer depuis plus de 10 ans et depuis 1 an j'occupe le rôle de co-président du Foyer Rural avec Franck Darrosé.



Quels est l'objectif du Foyer Rural de Heugas ?

En fait, l'objectif de notre association est multiple. Le premier est de donner aux jeunes la possibilité de pratiquer une activité sportive ou culturelle à moindre coût au sein du village. Ensuite nous nous efforçons de proposer aux Heugais des manifestations tels que Les Baskets Folies, la kermesse, ou des sorties. Nous avons par exemple organisé l'année passée une sortie ski ainsi qu'un voyage à Port Aventura en Espagne.

Quelles sont les sections qui composent le Foyer ?

Depuis que le BLAC (entente Basket Heugas, Saignac, Benesse, Yzosse) vole de ses propres ailes, bien que nous ayons encore un fort partenariat, la section la plus importante aujourd'hui est le tennis. Nous avons aussi une section Gym très active, une section Volley qui n'en finit plus de gagner, une section Pala et une section Recherche. Nous travaillons également avec le comité des fêtes sur certains événements comme la fête de la musique.

Quelles sont vos ressources pour faire vivre vos sections ?

Le plus gros des rentrées viennent des 5 lotos que nous organisons, mais aussi du tournoi de tennis, de la Kermesse et des Basket Folies. Lors de toutes ces occasions, nous sollicitons les sections pour nous prêter main forte lors de l'installation des tables. La commune nous subventionne également.

Quel est le programme du Foyer Rural pour cette année 2012 ?

Cette année est très spéciale puisque nous allons fêter les 50 ans de l'association, le programme de cette journée sera à la hauteur de l'événement, elle sera l'occasion de vraiment remercier tous les bénévoles qui ont œuvré pour faire du Foyer Rural ce qu'il est aujourd'hui. Nous aurons également des Basket Folies sur une nouvelle configuration et bien sûr notre traditionnelle Kermesse de Pentecôte. Nous ne manquerons pas de vous en dire plus dans nos prochaines éditions de la Fougère, ainsi que sur le site de la commune de Heugas.